

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-759 décrétant un emprunt et une dépense de 650 000 \$ pour des honoraires professionnels

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à décréter un emprunt et une dépense pour la réalisation de divers mandats d'honoraires professionnels dans le cadre de projets à venir, à savoir la relocalisation du stationnement de la marina, le réaménagement de l'avenue du Collège et la réfection de ponceau et de voirie à la suite du glissement de terrain sur l'avenue de la Mission.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 avril 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 2 mai 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 7 mai 2025

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe